

## Brève histoire des moulins de la vallée du Saint-Laurent

Volume 2, numéro 2, janvier 1997

Moulins du Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11085ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

### ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

(1997). Brève histoire des moulins de la vallée du Saint-Laurent. *Histoire Québec*, 2(2), 7–7.

# Brève histoire des moulins de la vallée du Saint-Laurent

Les quelques paragraphes qui suivent sont tirés du dossier No 36 publié par le ministère des Affaires culturelles de la province de Québec en mai 1978. On trouvait dans ce *Répertoire des moulins à eau du Québec* une description sommaire et une brève histoire d'une centaine de moulins.

**C'**est l'architecte romain Vitruve qui, en l'an 19 avant Jésus-Christ, donnait la première description connue d'un moulin à farine mû par l'énergie hydraulique. Une roue verticale était entraînée par le courant d'un cours d'eau que poussaient des aubes disposées sur son pourtour. D'autres tentatives furent faites comme celle de placer la roue horizontalement, mais le temps prouva que la roue verticale était beaucoup plus efficace. Le type de moulin décrit par Vitruve fut utilisé jusqu'au Moyen Âge sans beaucoup de modifications. La technique s'affina avec les années et fut transmise en Nouvelle-France où les moulins furent construits sur ce principe. Avec le temps cependant, la roue à godets remplaça la roue à aubes.

## Les moulins en Nouvelle-France

Mis en place par les colonisateurs français, les moulins à eau ont joué dans le mouvement d'expansion de la colonie un rôle qui ne le cède en importance qu'à celui rempli par les églises. Leur histoire s'est confondue avec celle des seigneuries de la Nouvelle-France. Dès 1666, on comptait, lors du recensement de la Nouvelle-France, onze moulins à eau (neuf à farine et deux à bois) pour une population d'environ 4 000 âmes. En 1667, un arrêt du Conseil souverain fixe le mouturage à la quatorzième portion, pourcentage très élevé pour l'époque qui se justifie par le fait que «les moulins du pays

coûtent le double et le triple de ceux de France tant pour les construire que pour les réparer». D'autre part, le manque de charpentiers spécialisés et les intempéries du climat, entre autres, obligeront de renouveler fréquemment les moulins.

En 1675, le Conseil souverain de Québec ordonne que «les moulins soit à eau, soit à vent, que les seigneurs feront bâtir, seront banaux et que les tenanciers seront tenus d'y aller moudre leurs grains, les y laisser au moins deux fois vingt-quatre heures, après lesquels il leur sera loisible de les reprendre, s'ils n'étaient pas moulus, pour le porter ailleurs, sans que les premiers meuniers puissent en ce cas prétendre au droit de mouture».

Les seigneurs n'assumèrent pas entièrement leur responsabilité puisque le 4 février 1686, le Conseil souverain de Sa Majesté ordonnait que les seigneurs qui possédaient des fiefs en Nouvelle-France étaient tenus d'y faire construire des moulins banaux dans le temps d'une année; cette période passée, on permettait aux particuliers de construire leurs propres moulins.

On note pour l'année 1685, 41 moulins pour une population d'environ 11 000 personnes seulement; en 1713, on comptait 71 moulins dont 10 étaient à scie. Le développement économique de la Nouvelle-France se faisait peu à peu; en 1730, on y retrouvait 120 moulins à farine et 70 moulins à scie. Le pays comptait alors 35 000 âmes et ses exportations étaient d'environ 60 000 minots par année. En 1750, on retrouvait 150 moulins à farine dont un bon nombre de ceux-ci exportaient leur produit aux Antilles. Le nombre des moulins suivait donc la même courbe que la population et leur évolution était aussi reliée très étroitement avec l'activité économique de la colonie.

## Les moulins après 1760

La conquête amena quelques bouleversements chez les propriétaires de moulins; les relations économiques avec les autres colonies françaises furent interrompues, ce qui enraya automatiquement les exportations de blé.

De plus, en 1787, Alexander Davidson rapportait au «Office of Trade of Plantations» que la farine qui était faite dans la province par les vieux moulins français était de mauvaise qualité et impropre à l'exportation, particulièrement pour les colonies des Indes. Néanmoins, le nombre de moulins suivra la courbe démographique et ira quand même croissant jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, époque où on peut supposer une moyenne d'un ou deux moulins par village.

La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle verra un grand nombre d'innovations quant au rendement des moulins. L'américain Oliver Evans apportera des perfectionnements considérables, entre autres, au niveau des cribleurs et des élévateurs qui accroîtront la productivité des moulins. Le français Fournayron invente en 1827 la turbine. Celle-ci, plus petite que la roue à godets, a l'avantage de fournir beaucoup plus d'énergie avec un moindre débit. Introduite au Canada vers 1840, elle connaîtra une expansion considérable parmi les moulins du Québec. L'avancement des techniques eut cependant un autre effet puisqu'elle permit aux moulins du Québec de diversifier leur production en ajoutant, entre autres, le cardage de la laine, la scie ronde, la production de pulpe mécanique, etc.

Finalement, l'avènement des engins à vapeur, des moteurs à combustion modifia les moyens de produire la farine ou de scier le bois. Il devint pratiquement impossible pour les moulins de concurrencer les grosses industries. L'introduction de nouvelles sources d'énergie et l'instauration d'industries à fort rendement, impossibles à concurrencer, accélérèrent l'abandon graduel des moulins à eau.

Le Québec demeure, malgré tout, un lieu de prédilection des moulins à eau puisque l'implantation de l'énergie électrique a provoqué une utilisation à très haute échelle de l'énergie hydraulique. ■